

MUSICALITÉ ET POLITIQUE : DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

Appel à communication pour la journée d'études doctorales "Musicalité et politique : de l'Antiquité à nos jours"

Retour des propositions au plus tard : le vendredi 26 février 2021
Réponses au plus tard le : vendredi 12 mars 2021
Date de la journée d'études : le mercredi 12 mai 2021
Saint-Quentin-en-Yvelines

En 2019 s’ouvrait le procès d’un coq nommé Maurice accusé de chanter trop tôt par ses voisins. Le procès voit s’affronter deux thèses : une dénonçant le chant du coq comme une « nuisance sonore », une autre le défendant comme la « tradition » « d’une ruralité menacée ». On voit dès lors comment la définition de ce qui est musical ou de ce qui est bruyant devient un enjeu politique. Tandis que l’expérience musicale est valorisée, placée au cœur de l’expérience commune dans des performances ou des célébrations, les nuisances sonores sont accusées de troubler l’ordre public et bannies de la Cité. Or cet enjeu de définition, on le voit, peut faire l’objet de débats et de confrontations au sein d’une société. En outre, la ligne de partage entre bruit et musique n’est pas intemporelle car si les Anciens ressentaient plutôt de l’effroi aux chants des oiseaux, ils sont pour les poètes du Moyen-Age, plus qu’un paysage, un pays, une « oisel-patrie » selon Léonard Dauphant.

Dans le sillage des Sound Studies, on interroge donc de façon particulière la place et le rôle de la subjectivité, induite par le mot même de musicalité, dans les relations que les Hommes entretiennent avec les sons. Notre interrogation se porte donc sur l’ensemble des processus qui mènent à classer des sons comme beaux et harmonieux, et bien entendu sur les acteurs et les représentations qui participent de ce classement, ou ceux qui amènent à classer d’autres sons comme des bruits, des nuisances, voir des pollutions à bannir. D’un point de vue quantitatif, on se penche aussi sur tous les aspects de l’inscription et de l’importance de la musicalité dans la Cité. On peut faire porter ainsi son interrogation sur la place et l’importance de la musicalité dans l’espace public comme Romain Bénini qui étudie les chanteurs de rue au XIXe siècle. On peut la faire porter sur l’étude sociale et politique des musiciens à la façon d’Alexandre Vincent pour l’ Occident romain, ou encore faire une sociologie historique de la musique dans un espace politique spécifique, comme l’a fait Etienne Anheim pour la cour pontificale au XIVe siècle.

Réciproquement, on se demande aussi comment le politique s’identifie, se réclame et se montre par la musicalité. De la musique curiale qui vante la gloire du Prince, à la définition de « musiques dégénérées » on regarde comment le politique se sert de la musique pour affirmer son autorité et ses valeurs. On peut même à la manière de Fanny Chassain-Pichon montrer comment la musique peut inspirer une politique. On n’oubliera pas pour autant que la musique peut être contestataire et on pourra faire comme Arnaud Baubérot pour le rock, une histoire sociale de ces contestations. Enfin, on peut s’essayer à une quantification des sons dans la Cité, en les interrogeant depuis le silence, comme le fait notamment Alain Corbin.

Cette journée se veut résolument interdisciplinaire, on ne saurait en effet se passer de l’ apport des autres sciences, humaines ou non, pour appréhender la dialectique que nous

avons esquissé entre musicalité et politique. Sur ce sujet l'apport de disciplines comme la musicologie, la littérature, la philosophie, l'anthropologie, la physique ou la biologie, ou l' archéologie, peut être décisif. On ne saurait restreindre non plus le cadre spatio-temporel de notre interrogation, on pourra se concentrer autant sur les rapports qu'entretiennent la musique et le politique dans un groupe très précis, un groupe de militants politiques par exemple, qu'à l'échelle d'une civilisation et ce sur toute l'échelle des temps. Nous favorisons une approche culturaliste de la question c'est-à-dire que nous insistons sur la volonté de faire une histoire des sensibilités, une histoire des représentations et donc bien sûr, une histoire sociale. Pour ce faire, quatre axes structurent notre interrogation :

1. Acteurs et réseaux :
Il s'agit d'interroger, individuellement ou collectivement, les acteurs qui portent un discours ou une pratique musicale et leurs implications dans la vie de la Cité. On accorde donc une attention particulière à la formation, au recrutement, au parcours, aux solidarités des interprètes, des compositeurs, des commanditaires, des critiques musicaux, des producteurs et ingénieurs du son, et à la dimension politique de leur organisation commune. Quelle est donc la place des acteurs musicaux dans la Cité, quels sont les liens qui les unissent, quelle est leur importance et quels rapports entretiennent-ils avec le pouvoir ? C'est aussi évidemment en tant qu'acteurs, et non en simple récepteurs passifs, que la place des publics peut être questionnée.

2. Geste et matérialité :
Si « le partage du sensible », selon la belle formule de Jacques Rancière, est au fondement du politique, il s'agirait pour nous de questionner la diversité des sensibilités matérielles et des activités musicales au sein de la Cité. On s'intéresse donc ici à tous les aspects gestuels et matériels de la musicalité. Les gestes sont en effet centraux dans le champ musical : geste du luthier dans la fabrication mais aussi geste musical, par le médium d'un instrument, ou par le corps, comme dans certaines danses de claquettes ou de danses traditionnelles. Et on devine combien ces techniques du corps et ces domestications ont des causes et des implications politiques. De même on pourra s' interroger sur le caractère musical de gestes plus proprement politiques, les bruits de barricades et les slogans politiques criés sur l'air des lampions, les sifflets et les claquements de mains. Pour ce qui est du ressort de la matérialité on s'intéresse au son lui-même, vibration de l'air perçue par l'ouïe humaine, mais aussi aux supports qui permettent de partager et diffuser la musique, des instruments de musique, jusqu'aux CD et aux cloud qui influent considérablement sur les pratiques. La question de l' instantanéité de la performance musicale ou de sa captation en vue de sa reproduction et de sa diffusion, constituent évidemment des enjeux politiques à prendre en compte.

Il nous paraît important de souligner que l'espace qui accueille le son participe de son caractère musical, l'harmonie dépendant de l'acoustique de même que la signification donnée à
l'expérience auditive est indissociable des conditions de cette expérience. Les salles de spectacles, les lieux de cultes, les palais, les studios comme les grandes avenues ainsi que les enjeux politiques qui sous-tendent leur existence et fonctionnement participent donc de cette matérialité de la musique que nous souhaitons voir interrogée.

3. Circulation, réception, appropriation
Comment la musique est-elle appropriée par les individus et les communautés ? Comment circulet-elle entre eux ? On pense évidemment à la circulation des chants des aèdes autour de la Méditerranée antique, ou des troubadours dans les cours princières du Moyen-âge, on pense aussi à la création et aux processus d'appropriation identitaire des hymnes et chants nationaux. La Marseillaise pouvant faire office ici d'exemple type, premier hymne national moderne, remplaçant le Te Deum des victoires révolutionnaires et se répandant à travers l'Europe, jusqu'à être chantée à Bruxelles lors de la révolution de 1830 et en 1917 à Petrograd. On peut interroger aussi les stratégies de patrimonialisation du répertoire musical national ou les entreprises de collectes ethnomusicologiques qui fournissent des matériaux historiques précieux, tout en s' inscrivant dans des contextes politiques et idéologiques particuliers. A une échelle plus petite, on pourra s'intéresser à la musicalité spécifique de certains moments politiques dans les marches guerrières, les cortèges d'électeurs accompagnés de fanfares, les chants religieux pour les sacres royaux. On questionnera aussi le rôle de la musique dans l'assignation d'un statut sociopolitique spécifique à l'individu, comment par exemple la musique prend une place importante dans l'éducation des jeunes filles, et comment la profession se féminise, ou comment l'identité de classe peut se construire, se vivre et se montrer par des usages et des pratiques musicales. On veillera aussi à mesurer les degrés d'appropriations, jusqu'à l'exclusive qui peut être source de conflits et de tensions intercommunautaires voire inter-étatiques.

4. Contrôle et contestation :
Enfin, comment la musique est-elle contrôlée par les autorités politiques, quels sont les outils et les pratiques de contestation développés par la musique ? Sur quels arguments les
détenteurs de pouvoir se basent-ils pour distinguer ce qui harmonieux de ce qui est une nuisance et comment imposent-ils ces normes aux acteurs du monde musical et à leur public ? En quoi les détenteurs du pouvoir peuvent-ils trouver dans certaines formes de musicalité, et leur contrôle, des facteurs de légitimation ? à l'inverse, comment des

formes de musicalités spécifiques parviennentelles par leur simple existence à remettre en question l'autorité du politique ? Quels rôles jouent la mondialisation et la numérisation de la musique, dans la construction de problématiques et de contestations mondiales ? Les réseaux sociaux et autres modes de communication contemporains changent-ils la nature du contrôle de la musicalité ?

Modalités :
Cette journée d'études se veut pluridisciplinaire et ouverte à différents champs de recherche issus
des sciences humaines et sociales (anthropologie, histoire, sociologie, histoire de l'art, musicologie,
lettres, histoire sonore, droit, langues, etc.).

Cet appel à communications est ouvert à tous les doctorants et jeunes docteurs ayant soutenu leur
thèse ces dernières années, en France ou à l'étranger.

Les communications se feront en français ou en anglais. Les propositions de communication (500 mots environ) sont à envoyer, accompagnées d'une courte présentation de l'auteur (comprenant le titre, la discipline de la thèse, l'année de soutenance le cas échéant ainsi que l'université ou l'organisme de rattachement, sa bibliographie) au plus tard le 26 février à l'adresse suivante : doctorants.chcsc@gmail.com

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comité scientifique : Etienne Anheim, Anaïs Fléchet, Pauline Lemaigre-Gaffier, Vincent Puech, Jean-Claude Yon.
Comité d'organisation : Anaïs Blesbois, Mahaut Cazals, Raphaël Devred, Marie-Anne Jagodzinski, Jean-Félix Lapille, Alejandra Orias Vargas.

- Pour télécharger l'AAC en français
- Pour télécharger l'AAC en anglais